INFO PROUILLY

Novembre 2023

Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts.

COMMISSIONS COMMUNALES

✓ *BÂTIMENTS*

Les travaux de rénovation du mur de soutènement et des abords de l'église sont pratiquement achevés.
Considérant l'impossibilité de raccorder techniquement le caniveau prévu en haut de l'escalier au réseau d'eaux pluviales existant, le conseil municipal a décidé de remplacer les marches de la première volée de l'escalier.
De plus, après avoir constaté l'état défectueux du réseau d'eaux pluviales au nord de l'église, en amont de la zone des travaux, il a été décidé de demander à l'entreprise chargée des travaux de procéder à la réfection de cette partie de réseau.

✓ *VOIRIE*

Le responsable du CIP NORD a rappelé que l'installation de STOP sur les routes départementales est interdit car, selon la législation, ces routes sont prioritaires par rapport aux voies communales.
En cas d'accident, le Maire est seul responsable.
Le sens unique ayant été instauré dans la rue du Chemin Neuf, les panneaux STOP ont donc été retirés aux abords de la mairie.
Un nouvel aménagement de la circulation est en cours d'étude en collaboration avec les services du département et ceux de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
En attendant il est demandé à tous les usagers de la route d'être vigilants.

✓ *FINANCES*

La commune dispose d'un stock de pavés de rue. Les conseillers municipaux ont décidé de vendre une partie de ce stock en priorité aux habitants de la commune.
Prix de vente : 1 € TTC le pavé.
Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter le secrétariat de mairie par courriel : mairie.prouilly@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 26 48 52 82.

L'équivalent de 3 stères de bois (aulnes) est à vendre par la commune aux habitants.
Le prix de ce lot est de 100 € TTC.
Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie par courriel : mairie.prouilly@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 26 48 52 82 avant le 15 décembre 2023.

✓ *URBANISME*

Location de meublés de tourisme

À partir du 1er janvier 2024, un nouveau dispositif sera mis en place dans la commune pour les mises en location, dits meublés de tourisme, sur le marché de l'hébergement touristique.
Une autorisation préalable sera instaurée et l'enregistrement des meublés de tourisme avant leur mise en location sera obligatoire sur le territoire, tant pour les résidences principales que pour les résidences secondaires.

✓ *COMMUNICATION*

Les associations ayant leur siège social dans notre village et/ou œuvrant au service des habitants peuvent, si elles le désirent, y faire apparaître gratuitement un article dans le prochain PROUILLOUSIEN.
Les entreprises ayant leur siège social dans notre village peuvent également demander que leur logo apparaisse dans la revue communale.
Pour celles qui le souhaitent merci de faire parvenir votre publication en fichier, docx ou pdf au secrétariat de mairie **avant le vendredi 15 décembre 2023.**

✓ COMITÉ CONSULTATIF « SOUTIEN AU PATRIMOINE »

Le comité de soutien au patrimoine continue ses actions au profit des travaux de l'église.
Le 3 septembre 2023 : concours de belote dans une bonne ambiance.
Après le concert de GOSPEL en juin, l'HARMONIE DU 3ème CANTON DE REIMS nous a offert un magnifique concert le 13 octobre 2023.
Pour passer un après-midi convivial, un deuxième concours de belote a été organisé le 12 novembre 2023.

Concert de l'Harmonie du 3ème canton le 13 octobre 2023

Concours de belote du 3 septembre 2023

Le samedi 9 décembre 2023 à 18h00, vous pourrez venir applaudir le Groupe SORGA qui donnera un concert dans le cadre des fêtes de Noël, avec des airs et des chants de Noël d'autrefois, allant de la renaissance à la fin du 18ème siècle. Puis, à partir de 19h30, aura lieu le tirage au sort de la tombola.
Ce concert sera ouvert à tous, avec une libre participation.

Ultime requête de l'église de Prouilly

La vieille dame que je suis s'adresse à vous, une nouvelle fois. Cela me contrarie d'insister ainsi, mais les dons restent insuffisants…
Peut-être avez-vous déjà donné ?
Peut-être pouvez-vous réitérer votre geste, dernier cadeau avant Noël ?
Quand vous passerez devant moi, dans ma robe d'enceinte rajeunie, quand vos pieds trouveront la stabilité sur mes marches et mon parvis rénovés, je suis sûre que vous serez fiers d'avoir contribué à ma pérennité.
Ainsi, je continuerai à être le témoin vigilant du village et de son passé.
Soyez vivement remerciés !

Texte rédigé par M-J.P.

✓ *FÊTES ET CÉRÉMONIES*

Noël arrive à grand pas.

La commission « fêtes et cérémonies » remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation des décors de noël du village.

Nous vous proposons de poursuivre cette aventure en décorant les sapins vendredi 1er décembre et samedi 2 décembre dès 9 heures devant la mairie.

À très bientôt,

La commission « Fêtes et cérémonies »

Fermeture du secrétariat de mairie à partir
du mercredi 20 décembre 2023 jusqu'au mercredi 3 janvier 2024 inclus

En cas d'extrême urgence, vous pouvez contacter :
Le Maire, Madame Catherine MALAISÉ : 06 31 26 13 35
Le 1er adjoint, Monsieur Claude LÉVÊQUE : 06 25 09 02 36
La 2ème adjointe, Madame Jocelyne LARUE : 06 12 11 83 09
La 3ème adjointe, Madame Chantal WAGNER : 03 26 48 54 84
La 4ème adjointe, Madame Brigitte GODART : 03 26 61 51 44

Bulletin municipal de PROUILLY

Publication : décembre 2023

Rédaction : Catherine Malaisé, Claude Lévêque,

Patrick Mathieu, Jocelyne Larue, Audrey Potaufeux.

Conception : Claude Lévêque

Impression : Commune de Prouilly